



Filière sportive

CONCOURS D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE - SESSION 2022

Le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, session 2022, a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics de la Bretagne et des Pays de la Loire.

I - Concours d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe

A – Calendrier

Période de préinscription	25 mai au 30 juin 2021
Date limite de validation	08 juillet 2021
Epreuves écrites d'admissibilité	25 janvier 2022
Réunion de jury d'admissibilité	22 mars 2022
Epreuves physiques d'admission	1 ^{er} juin 2022
Epreuves pédagogiques d'admission	Du 27 au 30 juin 2022
Réunion de jury d'admission	30 juin 2022

B – Inscriptions

115 candidats se sont préinscrits à ce concours et 98 candidats ont validé leur inscription dans les délais impartis.

Sur ces 98 candidats, 20 candidats (19 du concours externe et 1 candidat du concours interne) n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises, et 4 candidats ont annulé leur inscription pendant cette période d'instruction des dossiers.

Ainsi, 74 candidats ont été admis à concourir et convoqués aux épreuves écrites, selon la répartition suivante :

Concours externe	Concours interne
47	27



C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 20, répartis de la manière suivante :

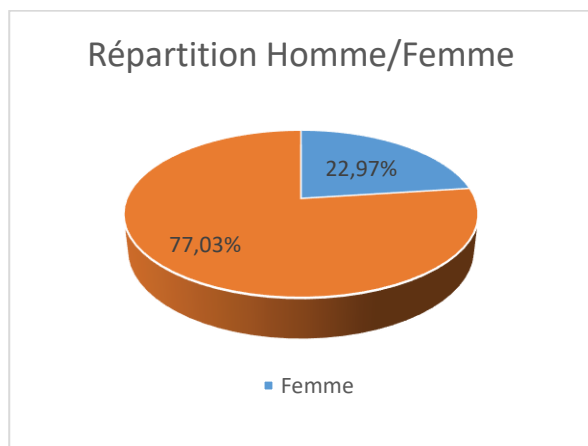
Concours externe	Concours interne
14	6

II – Candidats admis à concourir

A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	4	46 soit 62.16 % des candidats sont domiciliés en Bretagne
Finistère	12	
Ille et Vilaine	19	
Morbihan	11	
Calvados	1	26 soit 35.14 % des candidats sont domiciliés dans les Pays de la Loire
Loire Atlantique	9	
Maine et Loire	4	
Mayenne	7	
Sarthe	1	
Vendée	4	
Hors régions Bretagne et Pays de Loire	2	2 Soit 2.70 % des candidats sont domiciliés hors de la sphère géographique d'organisation du concours

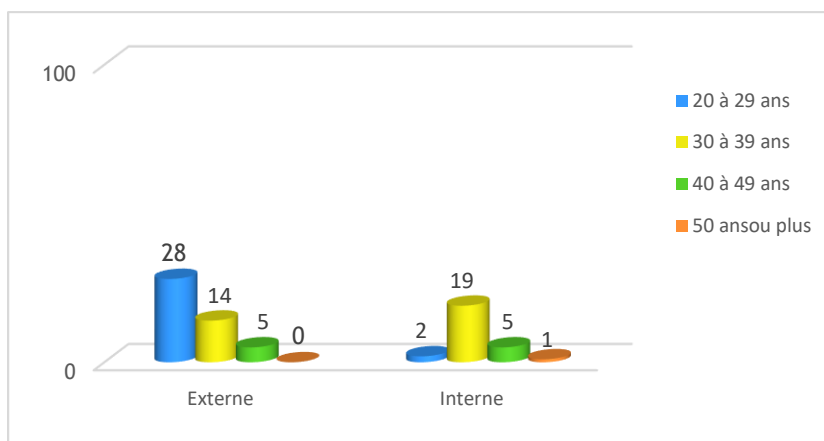
B - Répartition hommes-femmes



Parmi les admis à concourir, toutes voies confondues :

- les hommes représentent 77.03 %
- les femmes représentent 22.97 %

C - Tranches d'âge



III – Epreuves écrites d'admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 25 janvier 2022 au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Sur les 74 candidats convoqués, **43 candidats étaient présents**, soit un taux d'absentéisme de 41.89 %. En 2020, le taux d'absentéisme s'élevait à 45.72 %.

	Concours Externe		Concours Interne	
	Admis à concourir	Présents	Admis à concourir	Présents
Effectifs	47	31	27	12
Taux d'absentéisme à la première épreuve	34.04%		55.55%	

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les annales ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie a fait l'objet d'une double correction. La correction des copies de ce concours a été dématérialisée. Les candidats ont ainsi rédigé sur une copie spécifique que le service concours a ensuite scanné dans un outil de dématérialisation spécifique.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses relatives applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

1 – Correction de l'épreuve du concours externe

L'épreuve unique d'admissibilité consiste en la *Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines (durée : 3 heures - coefficient 2).*

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

« Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe au sein de la ville de Sportville (40 000 habitants). L'équipe municipale a fait du développement durable un enjeu prioritaire de son mandat. Dans ce cadre, la Maire de la commune a demandé à chaque service de la ville de travailler en transversalité sur cette thématique.

Dans un premier temps, la Directrice du service des sports vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les liens entre la pratique sportive et le développement durable. **(10 points)**

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles, associant plusieurs services municipaux, visant à promouvoir le développement durable à Sportville.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances. **(10 points) »**

Dossier comportant 9 documents (28 pages)

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
31	8.31	15.00	3.00	3

3 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 9.68 % des copies.

Seulement 12 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 / 20, soit 38.71 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs :

-
- Les correcteurs relèvent que le thème retenu est d'actualité et en adéquation avec les interrogations et préoccupations des collectivités. Il a pour avantage de permettre de voir la qualité de réflexion des candidats et leurs projections vers un rôle de futur responsable.
 - Le niveau des candidats est relativement faible, tant sur la forme que sur le fond. Peu de bonnes copies.
-

2 – Correction des épreuves du concours interne

Le concours interne comprend deux épreuves d'admissibilité.

La première épreuve d'admissibilité consiste en la *rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales. (durée : 3 heures ; coefficient 1).*

Le sujet proposé cette année était le suivant :

« Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à la direction des sports de la communauté d'agglomération de Sportaglo (105 000 habitants), qui exerce la compétence sport pour le compte de ses communes membres.

L'intercommunalité, traversée par une rivière, est assez bien dotée en équipements sportifs, avec notamment un complexe sportif omnisports.

L'un des principaux projets portés par la nouvelle Présidente est de renforcer le rayonnement de la communauté d'agglomération sur le plan régional.

Dans cette perspective, le Directeur des sports vous demande, dans un premier temps, de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur le sport comme levier d'attractivité pour un territoire. **10 points**

Dans un second temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour l'organisation d'un trail urbain de 20 kilomètres, à même de valoriser le territoire de Sportagglo.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances. **10 points** »

Dossier comportant 10 documents (26 pages au total)

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
12	9.67	13.00	6.50	0

7 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 / 20, soit 58.33 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

- Les correcteurs indiquent que le sujet est en lien avec les politiques sportives actuelles. Sa difficulté est en cohérence avec le niveau attendu des candidats.
- Le niveau des candidats est très insuffisant. Le formalisme attendu n'est pas respecté pour une majorité des copies. Les candidats manquent de capacités d'analyse et de synthèse. Il en ressort également des lacunes récurrentes en matière d'orthographe, de syntaxe et de structuration du propos.
- Le sujet est généralement traité d'une façon superficielle.
- Au vu des copies non terminées, la gestion du temps n'est pas maîtrisée.

La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en des réponses à des questions portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Les questions proposées cette année sont les suivantes :

Question 1 (2 points)

Un éducateur territorial des activités physiques et sportives peut-il encadrer toutes activités sportives ?

Question 2 (2 points)

Quels sont les points de vigilance dans la pratique sportive des séniors ?

Question 3 (2 points)

L'accessibilité des équipements sportifs aux personnes en situation de handicap(s).

Question 4 (4 points)

Quel est le rôle des collectivités territoriales et de certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans l'organisation du Sport en France ?

Question 5 (3 points)

Le Pass'Sport : description, modalités et intérêts.

Question 6 (3 points)

Quels sont les différents niveaux de contrôle des installations sportives et de leurs équipements ?

Question 7 (2 points)

L'agence nationale du sport (ANS) : missions, gouvernance, enjeux.

Question 8 (2 points)

Qu'est-ce qu'un projet pédagogique dans le domaine des activités physiques et sportives ?

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
12	8.71	14.00	5.50	0

Seulement 3 copies ont une note supérieure ou égale à 10/20, soit seulement 25 % des copies corrigées.

Observations générales des correcteurs :

- Les questions sont cohérentes avec les enjeux actuels des politiques sportives.
- Les correcteurs font état d'un déficit global de préparation à cette épreuve (note de cadrage non lue) mais également et de manière plus inquiétante, un manque d'intérêt pour les politiques sportives et l'organisation du sport en France. Les connaissances restent superficielles et les réponses trop rarement étayées par des apports scientifiques ou juridiques.
- Des lacunes sont récurrentes en matière de syntaxe et de structuration des propos.

C- Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

	Concours externe		Concours interne	
Nombre de présents	31		12	
Nombre de postes	14		6	
Meilleure moyenne / 20	15.00		12.63	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	12		5	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
	9.00/20	14	9.00/20	7

Soit 21 candidats admissibles

IV - Epreuves d'admission

Les candidats déclarés admissibles ont été convoqués à leurs deux épreuves d'admission.

A – Déroulement et résultats des épreuves physiques

Les épreuves se sont déroulées le mercredi 1^{er} juin 2022 au stade municipal et à la piscine municipale de Cesson-Sévigné.

Le libellé réglementaire de l'épreuve physique est le suivant : Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course (*Coefficient 1*).

Hommes	Femmes
1 000 mètres ; course en ligne Natation : 50 mètres en nage libre. <i>Tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.</i>	600 mètres ; course en ligne ; Natation : 50 mètres en nage libre. <i>Tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.</i>

Des barèmes de notation précis sont prévus pour les femmes et pour les hommes, et sont indiqués dans la brochure du concours disponible sur le site internet du CDG 35.

Selon l'article 9 du décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

Sur les 21 candidats convoqués, 19 ont participé à ces épreuves physiques : 2 candidats (1 en externe et 1 en interne) ont bénéficié d'une dispense aux épreuves.

Résultats des épreuves physiques :

	Concours externe	Concours interne
Nombre de convoqués	14	7
Nombre de présents (dont les dispensés)	14 dont 1 dispensé	7 dont 1 dispensé
Note la plus haute	20.00	20.00
Note la plus basse	11,50	12,50
Nb de candidats ayant une note égale ou > à 10 sur 20	14	7
Moyenne générale (Note accordée aux dispensés)	15.79	17.50

L'article 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, stipule que : « Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

Cette disposition est applicable aux épreuves de sport de ce concours. Cependant, aucun candidat n'a obtenu une note inférieure à 5/20.

Meilleures performances

		Natation		Course	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
ETAPS P2	Externe	27"50 - 40 pts	32"50 - 30 pts	2'51"40 – 38.40 pts	2'11"53 -21.50 pts
	Interne	28"84 – 40 pts	36"03 - 30 pts	2'37"94 - 40 pts	2'05"38- 24 pts

B – Déroulement et résultats des épreuves pédagogiques

Les épreuves pédagogiques d'admission se sont déroulées du 27 au 30 juin 2022, au sein des différentes structures sportives de la ville de Cesson Sévigné.

Le libellé réglementaire de l'épreuve pédagogique est le suivant : La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (préparation : 30 minutes, durée de la séance : 30 minutes), suivie d'un entretien avec le jury (durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)

Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes :

- pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;
- pratiques duelles ;
- jeux et sports collectifs ;
- activités de pleine nature ;
- activités aquatiques.

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un entretien, libellé de la manière suivante selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. Préparation : 30 minutes, Durée de la séance : 30 minutes ; coef. 2 / Entretien : 30 minutes ; coef. 1	Entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. Préparation : 30 minutes, Durée de la séance : 30 minutes ; coef. 3 Entretien : 30 minutes ; coef. 1	Entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. Préparation : 30 minutes, Durée de la séance : 30 minutes ; coef. 3 / Entretien : 30 minutes ; coef. 1

Lors de la réunion du jury d'admissibilité du 22 mars 2022, dans un souci d'organisation et d'égalité de traitement des candidats, le jury a décidé à l'unanimité de ses membres, de ne retenir qu'une seule discipline par groupe d'options.

Options choisies à l'inscription par les candidats	Disciplines retenues par le jury
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé	Course
Pratiques duelles	Tennis
Jeux et sports collectifs	Rugby
Activités de pleine nature	Tir à l'arc
Activités aquatiques	Natation sportive

Suite aux résultats d'admissibilité, seules 3 disciplines ont été organisées : la natation sportive, le rugby et le tir à l'arc. Les séances ont été réalisées en présence de jeunes adultes.

Résultats des épreuves pédagogiques :

CONCOURS EXTERNE

Discipline	Nb de candidats convoqués	Nb de candidats présents	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Entretien avec le jury (coefficient 1)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Natation sportive	9	8	10.88	15.50	06.50	10.96	16.50	05.00	10.98	15.67	05.00
Rugby	3	3	09.00	11.50	05.00						
Tir à l'arc	2	2	14.50	15.00	14.00						

CONCOURS INTERNE

Discipline	Nb de candidats convoqués	Nb de candidats présents	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Entretien avec le jury (coefficient 1)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Natation sportive	4	4	11.00	14.00	09.00	12.64	16.00	8.50	12.53	16.88	9.88
Rugby	2	2	14.75	18.50	11.00						
Tir à l'arc	1	1	14.00								

Dans le cadre de cette épreuve pédagogique, cette note constitue la note finale obtenue entre la note de la conduite de la séance et la note de l'entretien affectée de leurs coefficients respectifs.

Observations générales des examinateurs et membres du jury :

Sur la conduite d'une séance pédagogique :

- L'attitude des candidats était très correcte dans l'ensemble. Les élèves étant de jeunes adultes et non des enfants de primaire, cela a largement facilité la gestion du groupe. Quelques candidats ont su faire preuve de beaucoup d'enthousiasme. A l'opposé seuls quelques candidats ont eu une attitude nonchalante (mains dans les poches) ou ont fait transparaître leur difficulté à passer en fin de journée.
 - Beaucoup de séances assez analytiques, dans un esprit de pratique « fédérale » de club et moins adaptées à une pratique tout public.
 - A noter que la grande majorité des candidats ayant opté pour la natation n'utilise que très peu de matériel avec des situations pédagogiques peu ludiques, trop orientées sur le geste technique. D'une manière globale les candidats ont tendance à suivre les situations préparées en amont et s'adaptent peu aux apprenants. En effet, peu de simplifications ou complexifications sont proposées au cours de la séance.
 - Le plus souvent, les séances étaient bien en rapport avec le sujet mais beaucoup auraient pu proposer des activités plus variées, plus ludiques quand le sujet le permettait. Les fondamentaux de la discipline, la progression de la séance et le volume d'activité doivent rester au cœur de l'évaluation.
 - Les candidats sont restés dans une gestion de séance « sécuritaire » et sans prise de risques. Les séances sont donc généralement menées sans innovation. Elles sont réalisées d'une façon superficielle et l'objectif est globalement partiellement atteint. La mise en œuvre technique n'amène parfois pas les élèves dans une situation de réussite ou de progression.
-

Sur l'entretien :

- Les analyses sont globalement très satisfaisantes avec des candidats lucides sur leur séance et les améliorations qu'ils auraient pu apporter. Il est à rappeler que l'analyse de la séance ne consiste pas à un résumé des situations mises en place mais plutôt à une explication des mises en œuvre des situations et des choix pédagogiques.
 - L'exposé est dans l'ensemble bien préparé par les candidats. Le temps d'exposé n'est pas toujours maîtrisé par les candidats. Trop de récits chronologiques malgré la nécessité annoncée d'exposer un plan. La motivation liée au service public n'est malheureusement pas mise en avant. Les candidats ont des difficultés à exprimer leur motivation quant à rejoindre la fonction publique.
 - Les connaissances professionnelles sont plutôt bien maîtrisées. Mais celles liées aux connaissances des collectivités territoriales et réglementaires sont très insuffisantes.
 - Le champ des questions est large mais beaucoup de candidats restent sur leur propre poste et expérience. Ils montrent beaucoup de difficultés à sortir de leur référentiel, notamment les candidats ayant choisi l'épreuve d'activités aquatiques qui contrairement aux activités terrestres, ont la chance d'avoir une séance d'activité de leur spécialité.
 - Quelques difficultés à se projeter en tant qu'ETAPS principal de 2^{ème} classe lors des mises en situation
-

C – Candidats admis

Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, le jury a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

	Concours externe		Concours interne	
Nombre de présents	13		7	
Nombre de postes	14		6	
Meilleure moyenne / 20	15.92		15.21	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	11		7	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	10.92	10	11.50	6

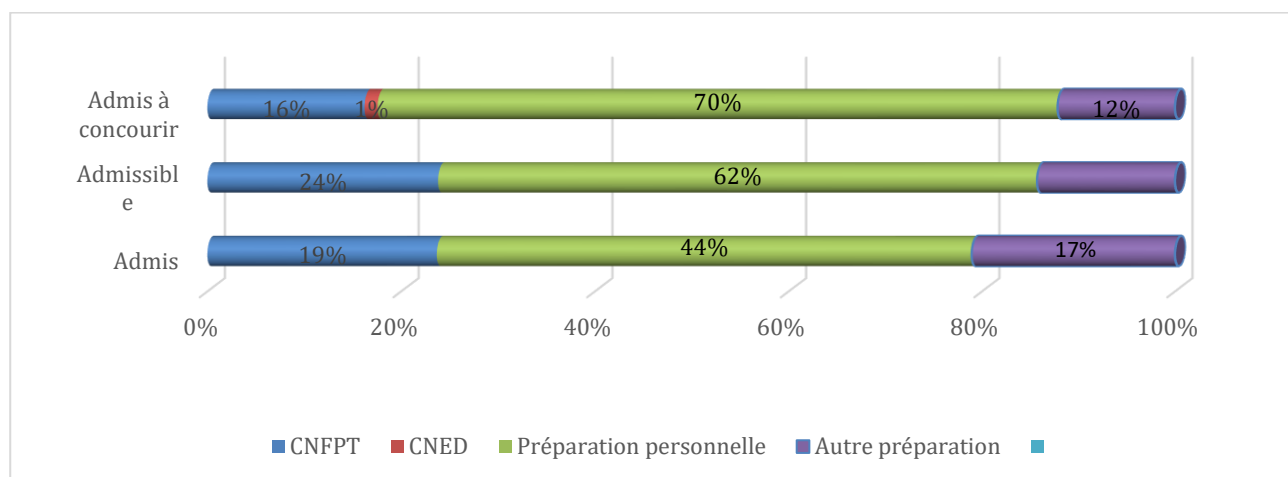
Le jury a donc déclaré 16 candidats admis à cette session 2022 du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe.

Dans un souci permanent de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection des candidats, le jury a décidé, en raison du niveau très insuffisant des candidats, de ne pas pourvoir l'intégralité des postes ouverts.

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 16 candidats admis :

- 9 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 56.25 %,
- 4 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 25.00 %,



En ce qui concerne le niveau de diplôme des candidats admis :

- 2 candidats ont déclaré détenir un diplôme de niveau 4 (bac)
- 1 candidat a déclaré détenir un diplôme de niveau 5 (bac + 2).
- 12 candidats ont déclaré détenir un diplôme de niveau 6 (bac +3 ou +4)
- 1 candidat a déclaré détenir un diplôme de niveau 7 (bac +5)

V - Analyse et conclusion

Le jury tient en premier lieu à féliciter les 16 lauréats de cette session 2022 du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe.

Regrettant que le niveau des candidats n'ait pas permis de pourvoir l'intégralité des postes, les membres du jury, pour aider les futurs candidats à ce concours, ont pu identifier quelques axes d'amélioration :

- Nécessité de répondre tant à l'écrit qu'à l'oral en tant que professionnel de l'activité sportive au sein d'un service des sports d'une collectivité : le jury encourage les candidats à s'aguerrir des connaissances liées aux collectivités territoriales (fonctionnement, organisation, schémas de décision des collectivités territoriales...) ainsi que sur la réglementation des Activités Physiques et Sportives.

- Attention à la structuration et au formalisme de la copie pour les épreuves de rapport. Les candidats doivent lire attentivement les notes de cadrage mises à leur disposition.

- Attention à la maîtrise du temps, l'exposé nécessite une préparation préalable. Par exemple s'exercer avec un collègue, un responsable de service, voire un élu.

- En ce qui concerne la conduite de séance, le candidat devra penser à démontrer toutes ses connaissances pédagogiques et techniques en n'hésitant pas à adapter les situations en fonction des pratiquants. Il ne doit pas hésiter, en fin de séance notamment, à sortir un peu du cadre pour que les élèves sujets s'amuse un peu. Très peu de situations ludiques sont proposées.

Pour conclure, les membres du jury souhaitent remercier la Ville de Cesson-Sévigné pour son accueil et la mise à disposition des différentes structures sportives, ainsi que les jeunes adultes qui se sont mobilisés, avec sérieux et bienveillance, pendant plusieurs jours pour répondre présents aux séances pédagogiques.